



Propositions pour les parcours adaptés des lauréats déjà titulaires d'un MEEF

SNESUP-FSU et SNEP-FSU

Paris, le 5 mars 2015

Comme ils s'y sont engagés lors du dernier Comité de suivi de la FDE et des ÉSPÉ, le **SNESUP-FSU** et le **SNEP-FSU** font des propositions de parcours adaptés pour les lauréats du concours, fonctionnaires-stagiaires (FS), déjà titulaires d'un master MEEF. Ils considèrent ce sujet comme crucial, tant ces parcours étaient inadaptes cette année, au risque de décrédibiliser l'ensemble de la formation.

Le Réseau des directeurs d'ÉSPÉ (RDÉSPÉ) et la Conférence des présidents d'universités (CPU), dans une note de janvier 2015, distinguent trois catégories de FS : 1/ celles et ceux qui ont plus de 18 mois d'expérience ; 2/ les sortant-e-s de M1 MEEF considérés comme FS correspondant à l'« idéal type » de la réforme ; 3/ les « autres » lauréat-e-s (master MEEF, autre master, reconversion, dispensés de titre).

Nous ne partageons pas cette catégorisation : ni la spécificité de la catégorie 1 (stagiaires avec expérience) avancé par le MENESR et repris par le RDÉSPÉ, ni l'idée que ces FS dits « avec expérience » n'auraient pas besoin de formation. Ces lauréat-e-s devraient avoir une décharge, comme les autres (et selon leur parcours antérieur, intégrer les masters MEEF par la VAE ou bénéficier d'une réelle formation initiale au métier). Quant à la catégorie 3, elle devrait inclure *tout-e-s* les lauréat-e-s (autres que les sortant-e-s de M1 MEEF), y compris celles et ceux qui ont 18 mois « d'expérience ». Cela implique donc une redéfinition des catégories et nous proposons, pour notre part, de simplement distinguer entre les lauréat-e-s d'un master MEEF et les autres. Pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un titre universitaire équivalent, ils-elles dépendent alors de la VAE, éventuellement du cycle « normal » des masters MEEF ou des parcours adaptés à définir en fonction des besoins de formation identifiés.

Pour les FS lauréat-e-s d'un M1 MEEF, les propositions du RDESPE et de la CPU reposent sur le principe d'un mi-temps devant élèves et un mi-temps de formation. Or nous savons que le temps de préparation de classe pour un mi-temps est très lourd, de telle sorte qu'un mi-temps de stage en responsabilité ne permet aucunement un vrai mi-temps de formation !

Pour mémoire, les professeurs stagiaires (PLC2) effectuaient leur stage en responsabilité avec un tiers-temps maximum devant élèves (mi-temps pour les stagiaires EPS) et venaient un jour ou deux jours par semaine à l'IUFM¹. Actuellement, les laisser en pleine responsabilité à

¹ 1. Rappel du Cahier des charges 2007 : la formation IUFM était de 400h pour les PE (dont 120h de maîtrise de la langue) et 220 h pour les PLC2 ; 50h étaient en outre prévues en T1.

mi-temps devant élèves, tout en leur imposant un mi-temps de formation intégrant la préparation d'une année de master 2, est tout bonnement intenable. Nous demandons que les stages en responsabilité soient à tiers-temps.

Les FS aux parcours très différents (titulaires d'un MEEF, titulaires d'un master disciplinaire, dispensés de titre) n'ont pas tout-e-s les mêmes besoins : la non-prise en compte de cette diversité contredit la notion même de « parcours adapté ». Que d'un point de vue institutionnel, ils soient des FS ne peut oblitérer leurs parcours antérieurs. Une carte étoffée de modules de formation doit permettre la construction de parcours « adaptés » au sein de groupes de dimension appropriée au travail réflexif.

Pour les non-titulaires du MEEF, le RDÉSPÉ prévoit des diplômes d'université (DU) alors que nombre d'entre eux sont d'ores et déjà diplômé-e-s. Il s'agit d'une fausse solution pour les FS.

- Un DU est par principe payant. Qui va payer ? C'est un problème fondamental non réglé aujourd'hui.
- Il ne peut s'agir d'une simple compilation des UE existantes des masters MEEF.
- Quel est le sens d'une formation diplômante pour un FS qui a déjà les titres requis pour le concours de recrutement et la titularisation ? Quelle valeur ajoutée ?
- Quel rôle jouerait ce DU par rapport à l'EQP (jury de l'employeur) ?

Concernant le parcours des FS déjà titulaires d'un MEEF. Nous pensons également que ces FS n'ont acquis *qu'une partie seulement* des compétences et des connaissances requises pour exercer le métier, en particulier les connaissances disciplinaires, du moins celles visées par les épreuves des concours de recrutement. Ces lauréat-e-s n'ont en revanche pas bénéficié du dispositif d'accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier. Elles-ils n'ont pas effectué de stages en responsabilité dans le cadre de leur M2 et certain-e-s n'ont pas non plus fait de stage de pratique accompagnée en école ou EPLE.

Les FS déjà titulaires d'un MEEF n'ont pas à justifier leur décharge ! Leur proposer deux parties dans la formation avec 100 à 120h en lien direct avec le stage, *plus* des modules spécifiques communs à tous ces FS, distincts de ceux du M2 MEEF et sur des contenus extrêmement vastes², *plus* la réalisation d'un projet collectif ancré dans un établissement ou plusieurs établissements et donnant lieu à une production, est bien trop lourd pour des personnes *en formation*. Si tout ce qui leur est proposé est intéressant, il faut cesser de charger la formation initiale de tout, et de considérer les FS comme moyens d'enseignement pour pallier la pénurie !

Nous demandons, par conséquent, que la formation initiale soit recentrée sur le « cœur de métier », c'est-à-dire sur la confrontation des enseignants débutants aux exigences professionnelles qui tournent autour de la relation enseignement/apprentissage, de savoirs « émancipateurs » et « consistants ». Cela implique, de manière *indissociable*, de passer 1/ d'une logique de juxtaposition à une logique d'intégration de ce qui est traditionnellement appelé « disciplinaire » et « professionnel », « pratique » et « théorie » pour rendre la formation pertinente et de 2/ définir une réelle progressivité de la formation du master, à la prise de fonction comme titulaire (T1, T2...).

2. Première partie : 100 à 120h en lien direct avec le stage en responsabilité (entrée progressive et gestes professionnels). Deuxième partie : contenus communs à l'ensemble de ces FS : compétences pédagogiques, didactiques plus thèmes liés à la refondation de l'école (spécificités des publics, décrocheurs, grande pauvreté, autonomie des élèves, orientation des élèves, travail en équipe, etc.) plus école et contextes (valeurs de l'école, rythmes, monde professionnel, communautés éducatives, associations, etc.). Note RDÉSPÉ et CPU de janvier 2015

Concernant cette progressivité, si les FS déjà titulaires d'un master MEEF peuvent avoir compris qu'il faut impliquer les élèves dans l'étude, qu'ils commencent à concevoir et développer des séquences d'apprentissage (quoique sur un petit nombre de thèmes d'étude), ils ne sont toutefois pas encore en capacité de « piloter les apprentissages », ni de gérer facilement toutes les interactions avec les élèves. Ils ont donc besoin de compléments didactiques et d'aide à la construction de compétences d'analyse de situations professionnelles en lien avec leur contexte d'exercice.

Diplômés d'un master, ils sont en capacité de mener des projets, à condition qu'ils soient très accompagnés (lien entre formateur de l'ÉSPÉ et formateur de terrain) : projets d'ordre didactique-disciplinaire et liés aux dimensions communes et transversales du métier. Ces thèmes transversaux doivent être ciblés (éviter l'accumulation) et totalement intégrés pour que ces projets aient du sens et qu'ils débouchent sur des pratiques professionnelles véritablement réfléchies. Exemple de quatre grands thèmes prioritaires : les valeurs, l'échec et la difficulté scolaire, les conflits avec les élèves, l'évaluation.

Pour finir et concernant l'évaluation. Si le « mémoire professionnel », tel qu'il est défini dans la note du RDÉSPÉ et de la CPU, est demandé à tout-e-s, il doit être l'unique évaluation exigée pour la titularisation afin d'éviter la parcellisation et l'accumulation contre-productive déjà observée dans certains cursus actuels de FDE. Car celles-ci conduisent finalement et souvent au rejet de cette activité essentielle au métier enseignant qu'est l'évaluation. La finalité de cet écrit de formation est de contribuer au développement professionnel des FS en permettant l'objectivation de leur(s) métier(s).

Dans le contexte actuel, des compléments de formation doivent être envisagés dans les années de T1 et de T2, pour approfondir des thèmes abordés au cours de leur M2 et qui prennent véritablement sens lors des premières années d'exercice : le handicap, l'orientation, la grande pauvreté, les associations complémentaires de l'école, les partenariats, les rythmes...

Pour la FSU, la conception de ces parcours adaptés devrait être l'occasion de travailler la cohérence des contenus, de façon à envisager, à la fois des mesures à court terme pour les parcours adaptés, et à long terme dans le cadre d'une remise à plat de la réforme que nous demandons avec insistance depuis le début.